

Minister
of National Defence



Ministre
de la Défense nationale

Ottawa, Canada K1A 0K2

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

06 OCT. 2017

L'honorable Kevin Sorenson
Président, Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureux de vous présenter la réponse officielle du gouvernement au 29^e Rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé : *Rapport 7, Le soutien aux opérations et à la maintenance de l'équipement militaire – Défense nationale, Rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada*, déposé à la Chambre des communes le 8 juin 2017.

Assurer la saine gestion des ressources publiques est d'une importance capitale, et le gouvernement demeure déterminé à continuer d'améliorer la gestion de l'équipement militaire, comme il le précise dans la nouvelle politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement*. La Défense nationale est reconnaissante des renseignements fournis par le Comité permanent des comptes publics, continue de travailler avec diligence pour donner suite aux lacunes recensées dans votre rapport, et accepte vos recommandations. La Défense nationale fournira les rapports d'étape demandés selon l'échéancier donné par le Comité permanent des comptes publics dans son rapport.

Je tiens à vous remercier, vous et les autres membres du Comité, d'avoir effectué votre étude en vue de produire ce rapport, ainsi que pour votre engagement et votre service continus à l'endroit des Canadiens.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

L'honorable Harjit Sajjan, C.P., OMM, MSM, CD, député

c.c. :
Michel Marcotte
Greffier, Comité permanent des comptes publics

Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS INTITULÉ : *RAPPORT 7, LE SOUTIEN AUX OPÉRATIONS ET À LA MAINTENANCE DE L'ÉQUIPEMENT MILITAIRE – DÉFENSE NATIONALE, RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2016 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA*

Introduction

Le gouvernement du Canada a examiné le rapport du Comité permanent des comptes publics (CPCP) intitulé : *Rapport 7, Le soutien aux opérations et à la maintenance de l'équipement militaire – Défense nationale, Rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada.*

Le gouvernement souhaite remercier les membres du Comité pour avoir mené une étude aussi exhaustive. La Défense nationale fournira les huit rapports demandés par le Comité avant les dates recommandées. Le rapport donnant suite à la cinquième recommandation figure dans cette réponse. De plus, la Défense nationale fournirait d'autres renseignements pour chacune des recommandations ci-dessous.

Recommandation 1 : D'ici le 31 janvier 2018, la Défense nationale doit fournir au Comité un rapport évaluant l'efficacité de la nouvelle fonction de remise en question et de l'Initiative de maintien en puissance visant à garantir que les contrats de soutien en matière d'équipement soient fondés sur des hypothèses de planification réalisables et qu'ils prévoient la possibilité d'effectuer des modifications en fonction des circonstances.

Le gouvernement accepte cette recommandation. La mise en œuvre de l'Initiative de soutien, qui réunit des spécialistes de l'approvisionnement de la Défense nationale, de Services publics et Approvisionnement Canada et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, pour recenser les pratiques exemplaires pour le soutien en service de l'équipement, a débuté en juin 2016, et devrait être mise en œuvre intégralement en janvier 2018. Ainsi, alors que la Défense nationale fournira un rapport provisoire sur la mise en œuvre de l'Initiative de soutien d'ici le 31 janvier 2018, il faudra de deux à trois années de collecte de données pour déterminer l'efficacité générale de l'initiative en mesurant le rendement des contrats de soutien en service pour l'équipement.

Le Bureau du vérificateur général (VG) a noté que la Défense nationale a surévalué l'utilisation de l'équipement, sous-estimé les coûts de soutien, et sous-évalué les besoins en personnel dans ses hypothèses de planification, ce qui s'est traduit par des coûts de soutien plus hauts que prévu, une sous-optimisation des fonds publics et, dans certains cas, une réduction de la disponibilité de l'équipement.

L'Initiative de soutien est une des façons dont ces problèmes peuvent être atténués, car elle améliore sensiblement l'approche de la Défense nationale à l'égard des contrats pour le soutien en service. Elle permet aux spécialistes de l'attribution de contrats de collaborer plus tôt et de plus près entre eux ainsi qu'avec l'industrie canadienne de la défense en vue d'élaborer des solutions adaptées en matière de soutien qui respectent les principes du rendement, de l'optimisation des ressources financières, de la souplesse et des retombées économiques pour le Canada, plutôt que de se fier à des cadres prescriptifs pour l'attribution de contrats qui ne favorisent pas l'innovation.

Dans le cadre de ce programme, les contrats de soutien existants et nouveaux de plus de 20 millions de dollars en valeur globale seront assujettis à un processus d'analyse de rentabilisation du soutien, lequel sera déclenché notamment lorsqu'un nouveau contrat de soutien sera requis, lors du renouvellement d'un contrat et lorsqu'on exerce des périodes d'option importantes dans le cadre de contrats existants. Les ministères concernés veilleront à ce qu'il existe suffisamment de souplesse pour ajuster les contrats en fonction de l'évolution de la situation, en tenant compte des principes susmentionnés : rendement de l'équipement, retombées économiques et optimisation des ressources financières.

L'approche tri-ministérielle de l'Initiative de soutien fait également en sorte qu'une fonction de remise en question soit inhérente dans le système, puisque chacun des trois ministères doit examiner, négocier et approuver en collaboration la démarche proposée. Ces résultats sont consignés et conservés pour éclairer les futures décisions en matière d'attribution de contrats.

Recommandation 2 : D'ici le 31 janvier 2018, la Défense nationale doit fournir au Comité un rapport détaillant comment une estimation des coûts de cycle de vie appropriée est désormais utilisée et comment son Plan d'investissement a été actualisé afin de tenir compte des coûts du cycle de vie plus complets.

Le gouvernement accepte cette recommandation et s'engage à fournir d'ici le 31 janvier 2018 un rapport pour illustrer les progrès réalisés au chapitre de l'utilisation d'une estimation des coûts de cycle de vie appropriée par la Défense nationale.

Le VG a constaté que le Plan d'investissement de 2014 de la Défense nationale ne comprenait pas les coûts du cycle de vie complet de l'équipement étudié dans le cadre de la vérification, et a recommandé que des estimations des coûts du cycle de vie soient préparées pour les points de décision clés de chaque type d'équipement. Par ailleurs, le VG a recommandé que la Défense nationale surveille les coûts réels par rapport aux estimations et qu'il actualise le Plan d'investissement afin d'y inclure des coûts du cycle de vie plus complets.

Depuis la signature des contrats ayant fait l'objet d'une vérification, les politiques du Conseil du Trésor ont évolué et obligent désormais les ministères à tenir compte de tous les coûts pertinents (coûts de l'acquisition, du soutien, de l'infrastructure, du personnel et du fonctionnement) au cours de la vie utile de l'équipement, et non uniquement des coûts de l'acquisition initiale (comme c'était le cas à la signature des contrats en question). Le processus d'établissement des coûts de la Défense nationale a été normalisé pour qu'il soit conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor et correspond également aux normes internationales en matière d'établissement des coûts; il peut désormais produire des estimations de coûts de haute qualité qui sont crédibles, bien étayées et reproductibles et qui font la promotion de la responsabilisation.

Une bonne partie des améliorations est due à une réorganisation du personnel clé responsable de l'établissement des coûts. Le dirigeant principal des finances (DPF) a assumé l'entière responsabilité de la fonction d'établissement des coûts au sein de la Défense nationale, en transformant la fonction d'établissement des coûts d'une petite direction en une organisation beaucoup plus grande, le Centre d'établissement des coûts de la Défense (CECD), et en la réorganisant à l'interne afin qu'elle relève directement du DPF. De plus, le CECD veille à ce que ses analystes acquièrent de nouvelles compétences et connaissances en adoptant le programme d'études de l'*International Cost Estimating Analysts Association*; près de 50 employés suivent actuellement le programme *Cost Estimating Body of Knowledge* de l'Association.

Le CECD, travaillant en étroite collaboration avec Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC), a utilisé les meilleures pratiques et les pratiques exemplaires pour créer des outils et des méthodes pour améliorer davantage le processus d'établissement des coûts. Parmi les outils et les méthodes élaborés à ce jour, mentionnons une Structure de ventilation des coûts normalisée compatibles avec les normes américaines et de l'OTAN, les normes de modélisation du tableau des pratiques exemplaires, un Cadre sur les risques liés aux coûts, y compris l'analyse statistique Monte Carlo et les méthodes de calcul des risques et de l'incertitude, et des procédures d'examen de la qualité. Le CECD a aussi collaboré avec RDDC pour élaborer un modèle de collecte de données afin de permettre une meilleure collecte de données aux fins d'estimation des coûts.

De plus, afin d'assurer une collecte de données uniforme, le CECD publie le *Manuel des coûts standard*, qui donne des coûts standard pour les principales catégories de ressources utilisées par la Défense nationale, comme le personnel, l'équipement et les installations. Le Modèle économique est un autre outil créé par le CECD pour mesurer et prévoir l'inflation propre à la Défense afin de permettre une estimation des coûts plus précise; il s'ajoute à la publication d'autres guides, notamment sur les taux de change internationaux et les prévisions sur les coûts de l'énergie.

Certains de ces efforts sont décrits dans *Protection, Sécurité, Engagement*, qui précise que, pour appuyer le Plan d'investissement de 2017, les estimations de coûts pour tous les projets

prévus et en cours doivent être actualisés pour refléter une estimation des coûts du cycle de vie plus précise, incluant notamment les coûts du soutien en service et de l'inflation. Le Plan d'investissement de 2017 comprendra aussi un plan visant à recenser les investissements distincts en acquisition de biens et services de plus de 20 millions de dollars ainsi que les coûts du cycle de vie des divers programmes. De plus, la Défense nationale contrôlera les coûts du cycle de vie aux points de décision clés. Cela se traduira par des progrès importants en vue de la mise en œuvre des observations et des recommandations du VG à cet égard.

Recommandation 3 : D'ici le 31 janvier 2018, la Défense nationale doit fournir au Comité un rapport expliquant comment elle a précisé son utilisation des fonds supplémentaires.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et la Défense nationale s'engage à fournir d'ici le 31 janvier 2018 un rapport expliquant comment elle a précisé son utilisation des fonds supplémentaires.

Le VG a noté que la Défense nationale n'a pas surveillé si elle avait utilisé les fonds du cadre fiscal aux fins pour lesquelles ils étaient destinés et a recommandé que ces fonds fassent l'objet d'une surveillance distincte et qu'ils soient utilisés uniquement sur l'équipement pour lequel les fonds ont été alloués.

Protection, Sécurité, Engagement a décrit un nouveau Modèle de financement de la Défense, qui est axé sur l'acquisition d'immobilisations au moyen de sources de fonds d'immobilisation du Crédit 5 venant de l'enveloppe selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de soutien en service et de fonctionnement liés à ces biens seront financés à partir du budget de fonctionnement du Crédit 1^{er}, à même le cadre fiscal.

Antérieurement, les fonds supplémentaires du Crédit 1^{er} pour le soutien en service et le fonctionnement reçus par la Défense pour de nouveaux biens provenaient de l'enveloppe selon la comptabilité d'exercice. Cette pratique créait de la confusion, car ces fonds supplémentaires, obtenus pour une fin précise, n'étaient pas toujours dépensés sur ce bien précis. Puisque les fonds destinés au soutien en service sont généralement gérés en fonction du portefeuille, un surplus des fonds supplémentaires pour un nouveau bien au cours d'une année précise serait utilisé pour alléger les pressions ailleurs dans le portefeuille en matière de soutien en service. Inversement, tout manque à gagner en fonds supplémentaires pour un nouveau bien était comblé grâce aux surplus enregistrés ailleurs dans le portefeuille.

Dorénavant, la Défense nationale est décidée à assurer une plus grande transparence dans la gestion des coûts supplémentaires liés au soutien en service et au fonctionnement. Tout comme c'est le cas pour les fonds d'acquisition reçus pour un projet précis, la Défense nationale allouera des coûts de fonctionnement supplémentaires et les suivra en fonction des biens pour démontrer sa capacité de dépenser les fonds nouveaux d'une manière approuvée par le Conseil du Trésor. À terme, la Défense nationale étudiera la possibilité d'attribuer le financement de base actuel pour le soutien en service en fonction de chaque type

d'équipement afin de donner une représentation complète des fonds de soutien en service par système d'arme, permettant ainsi que de mieux évaluer le rendement.

Recommandation 4 : D'ici le 30 avril 2018, la Défense nationale doit fournir au Comité un rapport détaillant la stratégie des ressources humaines de l'Équipe défense, de même que son plan et le calendrier de mise en œuvre.

Le gouvernement accepte cette recommandation. La Défense nationale fournira d'ici le 30 avril 2018, comme on lui demande de le faire, un rapport détaillant la stratégie de ressources humaines et le calendrier de mise en œuvre.

Le VG a constaté que la Défense nationale manquait d'effectifs pour exploiter et entretenir l'équipement existant, et pour négocier avec les entrepreneurs, surveiller leur rendement et le remettre en question. Le VG a recommandé que la Défense nationale surveille et gère les risques liés au soutien de façon à ce que le personnel et les fonds répondent aux besoins opérationnels et en matière d'instruction.

Pour aider à relever ce défi, la Défense nationale élabore une stratégie intégrée des ressources humaines équilibrer les compétences et le personnel à l'échelle du Ministère. Fonctionnant en parallèle avec *Protection, Sécurité, Engagement*, la *Stratégie de ressources humaines de la Défense nationale* harmonisera les stratégie de ressources humaines indépendantes à l'échelle de la Défense nationale. Cela aidera à favoriser une approche intégrée à l'égard de la gestion du personnel et synchronisera les efforts des ministères.

L'un des objectifs de la Stratégie de ressources humaines de l'Équipe de la Défense est de faire en sorte que l'Équipe de la Défense soit en mesure de mieux réaliser les objectifs du Ministère. Bien que ce ne soit pas énoncé explicitement dans la stratégie, cela consiste notamment à affecter suffisamment de personnel au soutien de nouveaux équipements, qu'il s'agisse de la maintenance, de l'exploitation ou de l'instruction, comme le précise le rapport du Comité.

Alors que le VG a noté que les objectifs de recrutement dans la Stratégie de défense *Le Canada d'abord* n'ont pas été atteints, *Protection, Sécurité, Engagement* s'engage à réaliser neuf nouvelles initiatives concrètes afin d'assurer le recrutement, l'instruction et le maintien en poste efficaces des effectifs futurs, tel que résumé à la page 22 de *Protection, Sécurité, Engagement*. De plus, la *Stratégie de ressources humaines de l'Équipe de la Défense* cherchera à garantir que les principes, les objectifs et les initiatives inscrites dans la nouvelle politique de défense soient appliquées à l'échelle du Ministère.

La *Stratégie de ressources humaines de l'Équipe de la Défense* est en voie d'élaboration; sa mise en œuvre devrait commencer en 2018-2019.

Recommandation 5 : D'ici le 31 octobre 2017, la Défense nationale doit fournir au Comité un rapport détaillant les mesures concrètes prises par le Ministère pour garantir que ses

données sont utilisées efficacement pour prendre des décisions fondées sur des données probantes.

Le gouvernement accepte cette recommandation et présente le rapport suivant.

À l'avenir, le Ministère s'intéressera davantage à l'évaluation du rendement comme voie vers l'amélioration continue. Plus précisément, le ministère de la Défense nationale établit, gère et opérationnalise une capacité d'analyse opérationnelle qui appuiera les décideurs à tous les échelons. Cette capacité se chargera de recueillir des données, de les interpréter, de les transformer en renseignements, et ensuite d'en faire des renseignements organisationnels. En 2018, ces efforts seront axés sur trois éléments : le Cadre ministériel des résultats (CMR), la planification des activités, et la chaîne d'approvisionnement, qui englobe la gestion du matériel.

L'état final de cette initiative est d'avoir une capacité qui appuiera la gestion stratégique et quotidienne du programme de la Défense à l'échelle de la Défense nationale. L'initiative doit livrer une capacité ministérielle de production de rapports et d'analyses de données pouvant appuyer les décideurs qui exécutent des processus opérationnels prioritaires à tous les échelons de la Défense nationale. La capacité d'analyse misera sur les investissements actuels dans le Progiciel de gestion intégré (ERP), qui a été lancé pour faciliter une meilleure gestion de l'ensemble des fonctions opérationnelles et de prise de décision, ainsi que pour améliorer l'intégrité des données et des rapports financiers.

Voici les objectifs stratégiques de cette capacité d'analyse :

- a) Établir une capacité d'analyse appuyée et gérée, accompagnée du personnel, des processus et des outils qui permettent le recours à l'analyse à tous les niveaux de la Défense nationale;
- b) Stimuler la transformation numérique grâce à une approche organisationnelle, en exploitant le potentiel d'innovation à grande échelle et en permettant une coordination et des avantages à l'échelle du Ministère;
- c) Appuyer le déploiement du CMR en dirigeant les efforts visant à numériser les processus connexes et à diminuer le coût de la création, de la communication et de l'analyse de données;
- d) Faire de la gestion des données une capacité de base afin de gérer les données à titre de ressources stratégiques et de diriger les investissements et gérer l'état de préparation des données à l'échelle de la Défense nationale;

- e) Stimuler l'intégration de l'analyse à la gestion du rendement au niveau organisationnel et permettre l'intégration de l'analyse aux processus opérationnels à l'échelle de la Défense nationale;
- f) Améliorer la gestion de l'information et diminuer la vulnérabilité en matière de sécurité;
- g) Améliorer la culture pour soutenir la gestion du rendement organisationnel et former des responsables de la transformation numérique;
- h) Bâtir un écosystème de partenaires et d'intervenants en matière d'analyse opérationnelle qui soient habilités à innover et à accélérer la transformation numérique à la Défense nationale.

Le Projet de la capacité d'analyse opérationnelle débutera cet été, et sa mise en œuvre devrait commencer à l'été 2018.

Recommandation 6 : D'ici le 31 janvier 2021, la Défense nationale fournir au Comité un rapport évaluant l'efficacité générale de toutes les initiatives du Ministère visant à améliorer la qualité des données dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense, et notamment du Projet de modernisation et de rationalisation de la gestion des stocks, du Projet de prise d'inventaire national et de la mise en œuvre des plans d'action sur la responsabilisation à l'égard du matériel.

Le gouvernement accepte cette recommandation et s'engage à fournir, d'ici le 31 janvier 2012, un rapport évaluant l'efficacité de toutes les initiatives visant à améliorer la qualité des données dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD).

Le Ministère demeure décidé à améliorer la qualité des données dans le SIGRD. Les mesures de gestion entreprises comprennent l'intégration de ses exigences opérationnelles dans le SIGRD, l'exécution de prises d'inventaire nationales et de visites de vérification des stocks afin d'augmenter les décomptes physiques mandatés du matériel pour assurer l'exactitude des données dans le SIGRD et pour rationaliser les stocks détenus par la Défense nationale, tout en modernisant le processus opérationnel dans le contexte de l'environnement d'entreprise intégré du SIGRD.

Ces efforts font partie d'un effort plus général visant à améliorer la qualité des données sur le matériel. Ces efforts sont décrits dans le Plan d'action sur la gestion des stocks de 2016 de la Défense nationale et représentent un effort délibéré pluriannuel qui englobe aussi une gouvernance ministérielle robuste, la Technologie d'identification automatique, une Meilleure responsabilisation au chapitre du matériel, le Projet de fixation des prix et le Nettoyage des

anciennes données sur les prix. Ces efforts collectifs auront un impact important et positif sur la qualité des données dans le SIGRD.

Recommandation 7 : D'ici le 30 avril 2018, la Défense nationale doit fournir au Comité un rapport détaillant les progrès accomplis pour rationaliser les processus internes et les harmoniser au renouvellement de l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et le Ministère fournira d'ici le 30 avril 2018 un rapport plus détaillé concernant la rationalisation des processus de gouvernance internes afin de les harmoniser avec le renouvellement de l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor.

Alors que le VG a reconnu que le Ministère surveillait davantage l'attribution des contrats, et la meilleure prise de décision que cela permet, il a recommandé que la Défense nationale rationalise les processus de gouvernance. De plus, le VG a recommandé une meilleure intégration de la planification des ressources liées au soutien de l'équipement.

La Défense nationale modifie ses processus en réponse aux changements aux politiques et à la gouvernance des organismes centraux. Cela continuera une fois que le renouvellement de l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor aura été achevé.

Afin de mieux rationaliser les processus de gouvernance, en février 2017, la Défense nationale a lancé l'initiative du Renouvellement du processus d'approbation des projets (RPAP) de la Défense nationale, qui aide à créer un processus d'approvisionnement plus rapide, efficace et adapté. Par exemple, il cherche à rationaliser le processus d'approbation des projets qui relèvent des pouvoirs du ministre de la Défense nationale. Sous réserve de certaines conditions, l'autorisation du Ministre pour dépenser sur des projets d'approvisionnement pourrait n'être requise qu'une seule fois, au lieu de deux fois comme c'était le cas avec l'ancien système. Une autre façon dont l'initiative du RPAP a amélioré la rapidité des projets d'approvisionnement de la Défense est par la création et la dotation de postes aux endroits définis comme des goulots d'étranglement dans le processus d'approvisionnement.

PAPR a aussi donné lieu à d'autres améliorations au chapitre de l'approvisionnement en matière de défense. L'établissement de l'Examen du Programme d'investissement en immobilisations donne régulièrement aux dirigeants de la Défense l'occasion d'examiner et d'ajuster les décisions en matière d'immobilisations, ce qui permet de faire en sorte que l'approvisionnement soit fondé sur les priorités du Ministère. Le RPAP est également aligné sur d'autres initiatives clés qu'il soutient, notamment la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense, le renouvellement de l'ensemble des politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor, et la Commission indépendante d'examen des acquisitions de la Défense, un groupe d'experts indépendants qui assure une fonction de remise en question pour valider les besoins déclarés en rapport aux grands projets d'approvisionnement.

Recommandation 8 : Que, d'ici le 30 avril 2018, la Défense nationale fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillant les progrès accomplis au regard du Cadre ministériel des résultats et, notamment, les raisons ayant motivé le choix des indicateurs de rendement clés relatifs au soutien et à la disponibilité, ainsi que la façon dont les résultats internes sont communiqués au Parlement et aux Canadiens.

Le gouvernement accepte cette recommandation et s'engage à fournir d'ici le 30 avril 2018 un rapport détaillant les progrès accomplis au regard du Cadre ministériel des résultats.

Le VG a noté que bien que la Défense nationale dispose de mesures pour évaluer le rendement des contrats de soutien en service attribués au secteur privé, des mesures similaires n'existent pas pour la maintenance effectuée par la Défense nationale elle-même. Le VG a recommandé que la Défense nationale rectifie la situation.

Un nouveau Cadre ministériel des résultats (CMR) pour la Défense nationale est en voie d'élaboration. Une fois qu'il sera approuvé, le CMR devrait être en vigueur dès le 1^{er} avril 2018. Le CMR comprendra des mesures de rendement pour toutes les responsabilités clés du Ministère, mais en lien plus étroit avec la vérification du VG, le CMR devrait rendre compte des indicateurs concernant l'état de fonctionnement et la disponibilité de l'équipement militaire. Les mesures de rendement comprendront des méthodes de calcul et des définitions claires afin d'assurer la cohérence des rapports. Une fois que le CMR sera mis en œuvre, le Ministère sera plus en mesure d'améliorer la surveillance des indicateurs du rendement lié à la maintenance et d'en rendre compte de façon plus cohérente.

Le CMR comprendra des indicateurs de rendement démontrant si la Défense nationale a fait l'acquisition de l'équipement nécessaire pour répondre aux exigences, et si cet équipement est disponible pour les opérations. Dans le CMR, la méthode de calcul et les définitions de disponibilité ont toutes deux été clarifiées et simplifiées afin de mieux garantir la cohérence et la pertinence des mesures de rendement.